



Institut de *défense pénale*

L'Institut de Défense Pénale est un organisme de formation professionnelle déclaré auprès de la Préfecture de Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, créé sous la forme d'une société civile inscrite au RCS de Marseille. Il est dirigé par Alain MOLLA et Philippe VOULAND, tous deux inscrits au Barreau de Marseille.

Séminaire de Formation

"Les coulisses de la Justice Criminelle"

Samedi 6 Décembre 2008

de 9 heures à 17 heures
avec pause déjeuner sur place

sous la direction de

M^e Alain MOLLA et M^e Philippe VOULAND

Hôtel Sofitel Vieux-Port

36, boulevard Charles Livon - 13007 MARSEILLE

P R O G R A M M E

Fantômes d'avocats et stratégies de défense

Tout savoir sur la Cour d'Assises

Tout ce que le code ne nous dit pas

Tout ce que les Présidents font et défont

Entre neutralité, interventionnisme, pédagogie,
autorité, manipulation

Les pouvoirs officiels et officieux du Président

La condition des jurés face au Président

Les secrets et mystères du délibéré

Trois Présidents de Cour d'Assises
acceptent de répondre à nos questions :

Marie Claude BERANGER
Présidente de la cour d'assises du Gard

Patrick VOGT

*Président de Cour d'Assises
(Cour d'Appel d'AIX-EN-PROVENCE)*

Jean-Pierre GETTI

*Président de Cour d'Assises
(Cour d'Appel de PARIS)*

Note à l'attention des participants

Formation validée (7 h) au titre de l'obligation de formation continue des avocats.
Une prise en charge individuelle est possible si elle parvient au FIF PL au plus tard le jour du colloque.

FIF PL 35-37, rue Vivienne - 75083 PARIS cedex 02

Tél. 01 55 80 50 00 - Fax 01 55 80 50 29

Il sera indispensable d'émarguer la feuille de présence à votre arrivée à la journée de formation. Vous recevrez à l'issue de la formation une facture acquittée et une attestation de présence.

Institut de défense pénale - organisme de formation N° 93 13 11 458 13

Séminaire de Formation - Samedi 6 Décembre 2008

"Les coulisses de la Justice Criminelle"

Nom Prénom

Cabinet Barreau

Adresse

Tél. Fax e-mail

participera au Séminaire de Formation du Samedi 6 Décembre 2008

règle la somme de 382,72 € TTC (320,00 € HT) à l'ordre de l'Institut de Défense Pénale

CONDITIONS D'ANNULATION : Pour toute annulation postérieure au 02/12/08, les frais seront de 23,92 € TTC, soit 20 € HT
L'annulation doit être formulée par écrit. Le participant a toujours la liberté de se faire remplacer par un confrère de son choix.

COUPON À RETOURNER PAR COURRIER AU PLUS TARD LE 3 DÉCEMBRE 2008 À L'INSTITUT DE DÉFENSE PÉNALE :

22, rue Edouard Delanglade - 13006 Marseille - Tél. 04 91 13 40 43 - Fax 04 91 13 40 44 - e-mail : idp@defensepenale.com - www.defensepenale.com





Institut de *défense* pénale

Séminaire de Formation Samedi 6 Décembre 2008

"Les coulisses de la Justice Criminelle"

Hôtel Sofitel Vieux-Port
36, boulevard Charles Livon - 13007 MARSEILLE

22, rue E. Delanglade
13006 MARSEILLE
Tél. 04 91 13 40 43
Fax 04 91 13 40 44
idp@defensepenale.com
www.defensepenale.com



La *défense pénale* est un métier

- L'avocat et la vérité
- La défense pénale au féminin
- L'avocat et l'argent
- La déontologie des pénalistes
- Justice pénale et médias
- L'avocat et l'expertise pénale
- L'avocat et les victimes
- La défense des voyous
- La défense des fous
- La défense du pédophile
- Les risques du métier de pénaliste
- Plaider - convaincre
- Les avocats de l'extrême etc.

La culture pénale du barreau français, précieuse et fragile, mérite d'être protégée, étayée, entretenue, approfondie, enrichie et transmise. Les multiples réformes pénales contemporaines ont accentué le rôle de l'avocat pénaliste dont l'éloquence de la parole ultime ne suffit plus à caractériser les qualités.

L'aspiration de l'opinion à la sécurité, la surenchère démagogique des gouvernants à cet égard, la tendance à la victimisation et la disponibilité des médias aux faits divers, accentuent les émotions et font peser sur les acteurs du procès pénal des responsabilités sans précédent.

Le premier soldat au front de la résistance à ce surarmement pénal est l'avocat sans que l'on se préoccupe suffisamment du moral et de la formation des troupes.

Resituer l'avocat pénaliste, plus que jamais détenteur d'une vraie spécialité, dans ce grand chambardement de la pénalisation de la société et des esprits est une nécessité qui impose de repenser la formation pénale initiale et continue.

Le romantisme n'est plus du côté du barreau et la défense pénale n'auto-célèbre plus ses plaies et ses bosses, les avocats inventant leurs pratiques au jour le jour, en proie

à des émotions considérables vécues dans une immense solitude qu'aucune régulation psychologique ne vient tempérer tant la culture d'ego sur laquelle ils se sont construits les voudrait invulnérables.

Sous le contrôle salutaire d'un Conseil National des Barreaux fort et enfin doté de pouvoirs normatifs, la formation pénale doit être redéfinie, restructurée, diversifiée, redistribuée et réévaluée.

Avec notre expérience de pénalistes pour bagage essentiel, notre ambition est de contribuer, dans un espace privé, à ce défi de la formation spécifique pénale des avocats.

Dispensée sous notre contrôle, selon des thèmes et une cohérence pédagogique définis par nous, elle se voudra résolument pratique et confiée à des professionnels reconus et respectés, à commencer par nos pairs, sur tous les sujets qui ne s'apprennent nulle part, qui sont en l'air, en suspension, qui ne rencontrent pas de consensus, qui ne disent pas ou seulement à voix basse, s'écoutent avidement et ne s'écrivent jamais.

Alain MOLLA et Philippe VOULAND



Institut de *défense* pénale

22, rue E. Delanglade
13006 MARSEILLE
Tél. 04 91 13 40 43
Fax 04 91 13 40 44
idp@defensepenale.com
www.defensepenale.com



Institut de *défense* pénale

AFFRANCHIR
AU TARIF
EN VIGUEUR

INSTITUT DE DÉFENSE PÉNALE
22, rue Edouard Delanglade
13006 MARSEILLE